

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier (arrivée 20h30), M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel.

Excusés : M. BEN Fabien (procuration donnée à M. LAURENT Thierry), M. ROLLINGER Laurent (procuration donnée à Mme Catherine SAN JUAN), Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le maire expose que conformément à l'article L. 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Il fixe notamment :

- les modalités d'organisation du conseil municipal,
- les conditions d'organisation des débats,
- les règles de présentation et examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal

3. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN VENTE DE LOGEMENTS SEMCODA

Mme le Maire expose que la SEMCODA, par courrier en date 12 mai 2026, a sollicité l'avis de la commune sur le principe de la mise en vente de 10 logements collectifs et 6 garages sis 201, impasse des Platanes à Grièges. L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions de leur bail de location.

M. Thierry LAURENT rappelle que

- le terrain a été vendu en 1999 à la SEMCODA à prix modéré,
- la commune a pris en charge la viabilisation,
- il n'a pas été appliqué de fiscalité de l'urbanisme,

Ceci dans l'objectif de favoriser le développement de logements sociaux sur la commune.

Cet exposé entendu, après débat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions,

EMET un avis défavorable au principe de la vente par la SEMCODA de 10 logements collectifs et 6 garages sis 201, impasse des Platanes à Grièges.

EXPRIME son inquiétude face à plusieurs mises en vente effectuées au cours des dernières années par les différents bailleurs sociaux présents sur la commune, sans perspectives de nouveaux programmes à venir, engendrant une diminution préoccupante de l'offre de logements sociaux sur la commune de Grièges.

4. CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

En préambule, Mme le Maire rappelle qu'une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la Communauté de Commune de la Veyre et informe que celle-ci n'est plus en mesure de poursuivre cette mission.

Un rendez-vous est prévu avec l'ADIA, structure départementale publique qui serait en mesure d'assurer cette mission.

S'ensuit la création du comité de pilotage, dont les membres sont les suivants :

- Catherine SAN JUAN
- Laurence CAZABON
- Lydie CHEVALIER
- Cindy MOLARD
- Arnaud LAMPS
- Thierry LAURENT
- Christian LORIN
- Karine GUERBER
- Olivier PASQUIER
- Eric LARGE

5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Chaque commune membre de l'intercommunalité doit être représentée par au moins un élu municipal, garantissant ainsi qu'aucune commune ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées. Il est possible de désigner plusieurs membres d'un même conseil municipal, en fonction de critères tels que la population, tout en préservant une représentativité équilibrée entre les communes.

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes de la Veyre par délibération en date du 27 avril 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT,
Considérant la candidature unique de Mme Annick GREMY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de représentant de la commune de Grièges au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Mme Annick GREMY.

6. CREATION D'UNE COMMISSION FINANCES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Par délibération 2026/20 du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a procédé à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres.

Mme le Maire propose l'ajout d'une commission Finances.

Elle rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, les commissions municipales, présidées de droit par le Maire, sont composées uniquement de conseillers municipaux.

Après avoir examiné l'opportunité de la création de cette commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la création d'une commission finances,

DESIGNE les membres suivants :

- Thierry LAURENT
- Lydie CHEVALIER
- Eric LARGE
- Catherine SAN JUAN
- Olivier PASQUIER
- Christian LORIN
- Laurent ROLLINGER

7. DESIGNATION D'UN REFERENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Mme le Maire présente l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026 visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département de l'Ain.

Cet arrêté précise les mesures de prévention et de gestion destinées à limiter les risques sanitaires liés à la présence de ces espèces, notamment en matière de surveillance, de signalement et d'intervention.

Il recommande aux collectivités concernées de désigner un référent territorial « chenilles processionnaires ».

Compte-tenu de la présence de chenilles processionnaires sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Laurence CAZABON en qualité de référent chenilles processionnaires.

8. PARTICIPATION FINANCIERE A UNE CLASSE DECOUVERTE

Mme le Maire indique que les enseignants du groupe scolaire de Grièges organisent une classe découverte à Orcines (Puy-de-Dôme) au mois de juin 2026, avec les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Une participation financière de la commune est sollicitée.

Le budget total s'élevant à 17 775 €, le montant de cette participation s'élèverait au maximum à 2 770 € (déduction faite de la participation des parents d'élèves à hauteur de 140 € par enfant, du Sou des Ecoles et du Conseil Régional).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser la somme de 2 770 € à la Coopérative Scolaire de Grièges pour sa participation à la classe de découverte à Orcines (Puy-de-Dôme) avec les élèves de CE2, CM1 et CM 2 au cours du mois de juin 2026.

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 65748 du budget primitif 2026.

9. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'AMICALE DES ANCIENS DU CPINI

Mme le Maire indique qu'il a été mis un terme à la convention de mise à disposition du local pompiers à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers, qui forme une unité immobilière avec le local technique.

Elle propose en contrepartie la mise à disposition de l'Amicale du bureau de l'ancien local technique.

Celle-ci serait actée également par une convention de mise à disposition.

Après présentation de ladite convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

EMET un avis favorable à la mise à disposition du bureau de l'ancien local technique à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers.

10. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATTES BLANCHES

Mme le Maire indique que la commune ne dispose pas de service dédié à la gestion des chats errants et qu'un partenariat avec l'Association Pattes Blanches permettrait de mettre en œuvre des opérations de capture, de stérilisation, de marquage et, le cas échéant, de prise en charge de certains chats.

La convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat, l'objectif étant de réguler les populations de chats libres tout en garantissant leur bien-être et la salubrité publique.

Après avoir pris connaissance de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place d'un partenariat avec l'Association Pattes Blanches,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention afférente.

11. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

- Conseils communautaires du 7/04/2026 et 27/04/2026.
- Commission Voirie : rencontre avec des riverains de la Route des 4 Arches concernant la dangerosité liée au manque de visibilité et à la vitesse de circulation.
- Commission Animation : préparation de la cérémonie du 8 mai.
- Commission Communication : choix du thème du prochain bulletin municipal.
- Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde de la Chapelle Saint-Gengoult : organisation du marché aux puces.
- Assemblée Générale de Cantonaide : présentation de la structure.
- Réunion du Smidom : Réunion d'installation.

- Assemblée Générale du Syndicat des Eaux Dombes-Veyle-Chalaronne : installation.
- Scot : installation.
- Réunion avec la Marpa : projet de fresque collective résidents et classes de l'école publique et de l'école privée.
- Réunion avec le SIEA : projet d'enfouissement des réseaux chemin piéton La Valla.

12. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Dans la continuité de l'opération « Mésangez--vous », le Conseil propose de lancer une opération de distribution de nichoirs à chauve-souris.

Mme le Maire informe le conseil que le pharmacien souhaite louer un local à un second médecin. Il sollicite la prise en charge par la commune de l'abonnement à Doctolib. Le Conseil se prononce favorablement par 16 voix pour et 2 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN

Le Maire,
Annick GREMY